

Compte rendu – Session de travail du mardi 3 septembre 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 3 septembre 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin et M. Pierre Montreuil.

Sont absents : Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 20 août 2024

Sujet	Mme Maryse Bellemare présidera la session de travail et Mme Geneviève Auclair sera la « gardienne du temps ». Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 20 août 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 2, 3, 7, 10, 11, 15 et 26 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 2, M. Dany Carpentier rappelle sa préoccupation à l'égard du transport en commun dans ce nouveau secteur. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quand se terminera le bail emphytéotique. On lui répond que le bail signé en 1999 est d'une durée de soixante ans. Mme Albernhe-Lahaie revient sur le fait que seulement 2,2 % du projet seront consacrés au logement social. Ce pourcentage a été discuté à une réunion du comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire (CGAT). Mme Albernhe-Lahaie souligne que le terrain où seront bâtis les logements sociaux appartient à la Ville et demande s'il est possible de faire plus, car les terrains qui appartiennent à la Ville ne coûtent rien. Selon elle, trente-cinq appartements, c'est peu. On lui répond que les coûts pour les infrastructures sont importants et que si la Ville décidait de développer plus de ses propres terrains, cela lui coûterait très cher. En intégrant des logements sociaux dans le projet de la promotrice ou du promoteur, cette dernière ou ce dernier paie le coût des infrastructures et les cède ensuite à la Ville, ce qui a aussi été discuté au CGAT. Mme Albernhe-Lahaie demande qui s'occupera de l'administration de ces logements sociaux. La formule précise reste à déterminer. Elle demande ensuite s'il y aura une nouvelle étude écologique en raison des milieux humides présents. On lui répond qu'une étude sera mise à jour conformément aux étapes de cheminement d'un projet de ce genre. M. Pierre Montreuil affirme voir l'Office municipal d'habitation (OMH) s'occuper du volet logement social et demande si un autre organisme sera responsable du volet logement abordable. On répond que d'autres organismes que l'OMH sont aussi spécialisés dans le logement social. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui s'il y aura une étude d'impact sur la gestion des eaux pluviales. On explique qu'à l'heure actuelle, les études d'ingénierie sont effectuées à une échelle « macro ». Le réseau sanitaire est le réseau le plus préoccupant. Les interventions qui seront réalisées seront aux frais de la promotrice ou du promoteur, tout comme les interventions qui seront faites au réseau pluvial. L'ampleur du projet permet de gérer ces enjeux de façon plus efficace que les petits projets qui sont réalisés à la pièce.

Au point 3, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande pourquoi le développement dans le secteur des Forges n'est pas touché par le Règlement de contrôle intérimaire. On lui répond que le secteur est protégé par des ouvrages de rétention. Mme Albernhe-Lahaie souhaite avoir une vision et un plan de développement pour le secteur des Forges. Cette vision se trouve dans les outils de planification actuels. Puisque Mme Albernhe-Lahaie a des inquiétudes concernant le développement, selon elle à la pièce, de ce secteur et que ses inquiétudes sont partagées pour d'autres secteurs de la Ville, le sujet sera amené à une prochaine réunion du CGAT.

Au point 7, M^e François Bélisle indique qu'il croyait que les plans d'implantation et d'intégration architecturale du secteur de Pointe-du-Lac n'offraient pas de subvention à la clé. Certains en offrent, d'autres non, et cette question est discutée au CGAT.

Au point 10, M^e François Bélisle souligne que le point porte sur la mise aux normes et la reconstruction de feux de signalisation et non pas sur l'installation de nouveaux feux. Il demande à quel endroit il sera possible de parler des nouveaux feux de signalisation. La question pourra être discutée au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville.

Au point 11, M. Richard W. Dober demande si ce montant de 3 millions \$ sera inscrit au PTI. On répond que le montant du règlement d'emprunt sera inscrit au PTI, mais que les sommes ne seront empruntées que lorsque la Ville en aura besoin et qu'elles seront remboursées dès que le ou les terrains seront vendus. Le règlement d'emprunt permet d'acheter rapidement un terrain grâce au droit de préemption et de le revendre une fois qu'il est décontaminé ou que le bâtiment qui s'y trouvait a été démoli. Le seul risque est que la Ville soit incapable de vendre le terrain. De plus, chaque fois qu'un terrain ciblé sera mis en vente, le conseil municipal sera consulté et pourra décider d'aller de l'avant ou non avec l'achat.

Au point 15, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si d'autres méthodes plus écologiques que le sel de déglacage ont été évaluées. On répond que toutes les méthodes de déglacage sont évaluées et que la Direction des travaux publics travaille, depuis une dizaine d'années, à l'optimisation des sels de déglacage. De plus, elle est au fait des produits innovants et effectue des essais.

Au point 26, M. Pierre Montreuil demande sur quel chantier travaillent les Entreprises Christian Arbour. Il s'agit de la Maison rouge du monastère des Ursulines.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite déposer une résolution en Affaires nouvelles, une résolution type de l'UMQ afin de demander une bonification des sommes sur la taxe sur l'essence pour 2024-2025. Après une courte discussion, les membres du conseil municipal décident d'inscrire la résolution à l'ordre du jour de la prochaine séance publique.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Assurer la sécurité des milieux : Le président annonce un nouveau programme de prévention, SEXTO, qui s'ajoute à la trousse anti-troll.</p> <p>Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire : Le président indique qu'une recommandation a été formulée quant à la récurrence de l'indice de canopée.</p> <p>Un suivi est demandé sur l'étude sur la passerelle sous le pont Radisson.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Sujet	Tout Trois-Rivières – Rencontres citoyennes / M. Steven Hill Paquin L'événement Tout Trois-Rivières est une activité de rencontres citoyennes en lien avec la Politique de participation publique dont l'objectif est de créer des moments d'échange entre les membres du conseil municipal et la population trifluvienne. Le 10 septembre 2024, il y aura un BBQ sur le parvis de l'hôtel de ville, des kiosques d'information sur les différentes chaînes de services, deux conférences (le rôle des parcs et espaces verts en milieu urbain et l'économie d'eau potable : quelles stratégies adopter?), de l'animation extérieure et des échanges avec les membres du conseil municipal durant le BBQ et dans le salon du maire après les conférences. Une publication Facebook sera faite au sujet de l'événement, toutes et tous sont invités à la partager sur leur page respective.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Tout Trois-Rivières ».	